









Réglementations européennes relatives aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2019/2020

Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
Albanie 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Des chaînes pour le pont moteur doivent obligatoirement être présentes dans le véhicule. Utilisation selon les panneaux de signalisation et les conditions de circulation.	Pneus cloutés interdits.
Allemagne 	Règles sur les équipements hiver selon les conditions climatiques : - Véhicules de moins de 3.5t: pneus hiver 3PMSF obligatoires sur toutes les roues à partir du 1er janvier 2018. - Véhicules de plus de 3.5t : pneus hiver 3PMSF obligatoires sur tous les essieux moteur du véhicule. Au plus tard à partir du 1er juillet 2020, les pneus marqués avec „3PMSF” sont également obligatoires pour les essieux directeur. Dans des conditions hivernales le marquage 3PMSF est également obligatoire pour les pneumatiques produits à partir du 1er janvier 2018. Les pneus M+S produits avant le 1er janvier 2018 sont acceptés comme équipements hiver appropriés jusqu'au 30 septembre 2024.	Chaînes obligatoires selon panneaux de signalisation. Pneus cloutés interdits. Exception : Itinéraire via « Kleines Deutsches Eck »	Amende de 60 € pour pneus non adaptés ; amende de 80 € pour avoir été à l'origine d'un embouteillage à cause de pneus non adaptés ; amende de 100 € pour avoir provoqué une situation dangereuse à cause de pneus non adaptés, amende de 120 € pour avoir provoqué un accident à cause de pneus non adaptés. Plus 1 point chacun. (Système de points Flensburg)
Autriche 	Pneus hiver obligatoires du 1er novembre au 15 avril. Risque d'interdiction de circuler et d'amendes élevées si ces dispositions ne sont pas respectées (de 35 € à 5 000 €). Les véhicules de plus de 3.5t doivent être équipés d'au moins un essieu moteur avec des pneus M+S et/ou de pneus 3PMSF. Profondeur de sculpture minimale de 6 mm (diagonal) et de 5 mm (radial). Pneus hiver obligatoires pour les autobus (catégories M2, M3) du 1er novembre au 15 mars.	Des chaînes au minimum pour deux ponts moteurs doivent obligatoirement être présentes dans le véhicule du 1er novembre au 15 avril. Exceptions pour les bus des transports publics. Les chaînes doivent être utilisées uniquement sur la neige et le verglas.	Les pneus cloutés sont interdits pour les véhicules de plus de 3.5t.
Belgique 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver. Montage symétrique obligatoire pour les pneus M+S et les pneus 3PMSF.	Chaînes autorisées uniquement sur routes enneigées et verglacées.	Pneus cloutés interdits.
Biélorussie 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés autorisés.
Bosnie-Herzégovine 	Du 15 Novembre au 15 Avril, 2 options pour les véhicules de plus de 8 places et pour les véhicules de plus de 3.5t : Option 1: Le pont moteur doit être équipé de pneus hiver avec une profondeur de sculpture minimale de 4 mm. Option 2: Le véhicule doit être équipé de pneus standards avec une profondeur de sculpture minimale de 4 mm. En cas de conditions hivernales (verglas, chutes de neige, pluies verglaçantes) il est nécessaire d'équiper le pont moteur de chaînes.	Chaînes obligatoires dans le véhicule du 15 novembre au 15 avril.	Pelle à neige et sac de sable de 25 à 50 kg obligatoires dans les véhicules. Pneus cloutés interdits.

Réglementations européennes relatives aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2019/2020

Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
Bulgarie 	Du 15 Novembre au 1er Mars, les véhicules doivent être équipés de pneus été ou hiver avec un minimum de 4 mm de profondeur de sculpture.	Chaînes obligatoires dans le véhicule du 1er novembre au 31 mars. Chaînes obligatoires en montagne en cas de panneau de signalisation.	Pneus cloutés interdits. En cas d'absence d'équipement approprié dans le véhicule, l'entrée dans le pays peut être interdite ou une interdiction de circulation peut être émise.
Croatie 	Pneus hiver obligatoires du 15 novembre au 15 avril. Pneus M+S obligatoires sur le essieu moteur des véhicules de plus de 3.5t.	Chaînes obligatoires sur le essieu moteur dans certaines conditions (si le véhicule est équipé de pneus standards). Chaînes obligatoires dans la région de Lika/Gorski Kotar.	Pneus cloutés interdits. Pelle à neige obligatoire dans les véhicules à usage commercial.
Danemark 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées du 1er novembre au 15 avril.	Pneus cloutés autorisés du 1er novembre au 15 avril. Les pneus cloutés doivent être montés sur toutes les roues pendant cette période.
Espagne 	En haute montagne avec niveau rouge (15/TV-87) :- Les autobus doivent être équipés de pneus hiver 3PMSF sur tous les essieux avec une profondeur de sculpture minimum de 4 mm. - Les semi-remorques articulées entre 3,5t et 7,5t servant au ramassage des déchets, à la distribution de nourriture, au transport de flux et les véhicules d'assistance doivent être équipés de pneus hiver sur tous les essieux avec une profondeur de sculpture minimum de 4 mm. Les autres véhicules poids lourds ne sont pas autorisés à circuler.	En haute montagne avec niveau rouge (15/TV-87) : Des chaînes doivent être prévues dans les poids lourds entre 3,5t et 7,5t, les bus, si les véhicules ne sont pas équipés de pneumatiques hiver.	Utilisation autorisée de pneus cloutés sur la neige. La hauteur des clous ne doit pas dépasser 2 mm.
Estonie 	Les véhicules de moins de 3,5t doivent être équipés de pneus hiver obligatoires (pneus radiaux avec profondeur de sculpture d'au moins 3 mm) du 1er décembre au 1er mars (également d'octobre à avril selon les conditions climatiques). Les véhicules de plus de 3,5t n'ont pas d'obligation particulière, si ce n'est une profondeur de sculpture de 3 mm minimale.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas	Les pneus cloutés sont autorisés entre le 15 octobre et le 31 mars.
Finlande 	Pour les véhicules de plus de 3.5t, de Décembre à Février : min. 5 mm de profondeur de sculpture sur l'essieu moteur et 3 mm sur les autres essieux. L'utilisation de pneus hiver (M+S) est obligatoire sur le essieu moteur et l'essieu directeur.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés sont autorisés du 1er novembre jusqu'au 31 mars si des conditions hivernales prévalent.
France 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver. Exceptions indiquées sur des panneaux de signalisation. Equipements hiver obligatoires pour les véhicules circulant sur des routes signalées par le panneau B26.	Chaînes obligatoires selon panneaux de signalisation.	Véhicules de moins de 3.5t : Pneus cloutés autorisés à partir du premier samedi précédant le 11 novembre jusqu'au dernier dimanche de mars, vitesse max. 90 km/h. L'utilisation de pneus cloutés doit être signalée par un disque magnétique à l'arrière du véhicule. Les pneus cloutés sont interdits pour les véhicules de plus de 3.5t.
Grande-Bretagne 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés autorisés, mais seulement sur des routes enneigées et verglacées et s'ils n'endommagent pas la surface de la route. Dans le cas contraire, une interdiction est possible.
Hongrie 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas. Le montage de chaînes peut être obligatoire dans des conditions climatiques spéciales (vitesse maximale 50 km/h). Dans des conditions hivernales, l'entrée dans le pays peut être refusée aux véhicules étrangers en l'absence de chaînes dans les véhicules.	Pneus cloutés interdits.
Irlande 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés autorisés, mais seulement sur des routes enneigées et verglacées, vitesses maximales 96/112 km/h (routes nationales/autoroutes).
Islande 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver pour le moment. Une nouvelle réglementation est cependant attendue.		

Réglementations européennes relatives aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2019/2020

Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
Italie 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver. Des exceptions peuvent être indiquées par les panneaux de signalisation.	Une protection antidérapante (par exemple des chaînes) doit être prévue dans les véhicules.	La réglementation hiver prot. RU/1580 n'est applicable qu'aux catégories de véhicules suivantes : M1, N1 et O1. En cas de neige, la police locale peut imposer une interdiction de rouler sur certaines portions d'autoroutes.
Kosovo 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Des chaînes pour pont moteur doivent être présentes dans le véhicule. Utilisation selon les panneaux de signalisation et les conditions de circulation.	Pneus cloutés interdits. Pelle à neige obligatoire dans les bus et poids lourds.
Lettonie 	Les pneus hiver (M+S) sont obligatoires pour les véhicules de moins de 3,5t du 1er décembre au 1er mars avec une profondeur de sculpture minimale de 4 mm. Pour les véhicules de plus de 3,5t, aucune obligation concernant l'utilisation de pneumatiques hiver mais la profondeur de sculpture des pneus doit être supérieure à 3 mm.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Les pneus cloutés sont autorisés entre le 1er octobre le 30 avril pour les véhicules de plus de 3,5t.
Liechtenstein 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver. Néanmoins, des amendes sont applicables si les pneus ne sont pas adaptés. L'équipement du véhicule doit correspondre aux conditions climatiques.	Chaînes autorisées. Pas nécessaires dans les vallées. En montagne, les panneaux de signalisation indiquent le port de chaînes obligatoire.	Véhicules de plus de 7,5t : Pneus cloutés autorisés du 1er novembre au 3 avril. Vitesse maximale : 80 km/h. Toutes les roues doivent alors être équipées de pneus cloutés. Les véhicules équipés de pneus cloutés doivent être signalés par un disque magnétique.
Lituanie 	Les pneus hiver sont obligatoires pour les véhicules de moins de 3,5t du 1er novembre au 1er avril. Pour les véhicules de plus de 3,5t, aucune obligation concernant l'utilisation de pneumatiques hiver mais la profondeur de sculpture des pneus doit être supérieure à 1,6 mm.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Les pneus cloutés sont autorisés du 1er novembre au 1er avril.
Luxembourg 	Tous les essieux moteur des Poids lourds et autobus doivent être équipés de pneus hiver (le marquage M+S suffit) lors de conditions hivernales (neige, verglas, givre).	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés interdits.
Macédoine 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Présence obligatoire de chaînes dans le véhicule du 15 octobre au 15 mars si le véhicule n'est équipé que de pneus standards.	Pelle à neige obligatoire dans les autocars et poids lourds. Pneus cloutés interdits.
Monténégro 	Pneus M+S ou pneus 3PMSF obligatoires de novembre à avril sur certaines routes indiquées par le Ministère de la police. Profondeur de sculpture du pneu minimale : 4 mm.	Des chaînes pour pont moteur doivent être présentes dans le véhicule. Utilisation selon les panneaux de signalisation et les conditions de circulation.	Pelle à neige obligatoire dans les autocars et poids lourds. Pneus cloutés interdits.
Norvège 	Pour les véhicules de plus de 3,5t, les pneus doivent avoir une profondeur de sculpture minimale de 5 mm du 1er novembre au premier lundi après Pâques inclus (Sud de la Norvège) et du 16 octobre au 30 avril inclus (Nord de la Norvège). Il est obligatoire de monter des pneus M+S et/ou 3PMSF sur tous les essieux d'un véhicule entre le 15 novembre et le 31 mars.	Des chaînes doivent être prévues dans les véhicules de plus de 3,5t pendant la période autorisée des pneus cloutés. Un camion-remorque doit être équipé de 7 chaînes.	Les pneus cloutés (clous dépassant d'en moyenne 1,7 mm) sont autorisés du 1er novembre au premier dimanche après Pâques. Dans les régions Nordland, Troms et Finnmark, du 16 octobre au 30 avril. Pour les tracteurs et remorques : pneus cloutés sur le même essieu. En cas de montage jumelé, un seul pneu suffit. Dans les régions de Trondheim et d'Oslo, des frais sont appliqués en cas d'utilisation de pneus cloutés : des tickets journaliers peuvent être achetés dans des distributeurs, le long des principales artères, par téléphone ou par SMS (envoyé à partir d'un numéro de téléphone norvégien, suédois ou danois). Des tickets mensuels et annuels pour Trondheim peuvent être achetés au Trondheim City Parking Office à Erling, Skakkes Gat 40, 7012 Trondheim. Ticket par jour, environ 3,90 €, ticket mensuel environ 52 € et ticket annuel environ 155 € (le prix est le double pour les véhicules de plus de 3,5 t). Amende de 97 € en cas d'infraction.
Pays-Bas 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes interdites sur les voies publiques.	Pneus cloutés interdits.



Réglementations européennes relatives aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2019/2020

Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
Pologne 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas. Panneaux de signalisation sur les routes indiquant le montage obligatoire de chaînes.	Pneus cloutés interdits.
Portugal 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes obligatoires temporairement selon les panneaux de signalisation (uniquement dans les régions à altitude élevée).	Pneus cloutés interdits.
République Tchèque 	Pneus hiver obligatoires du 1er novembre au 31 mars selon les conditions des routes en hiver ou en cas de panneau « équipement neige ». Pneus M+S obligatoires uniquement sur l'essieu moteur de véhicules de plus de 3.5t. Profondeur de sculpture : 6 mm minimum.	Différents panneaux de signalisation possibles. Chaînes obligatoires selon panneau de signalisation sur au moins, deux essieux moteurs pour les véhicules de trois essieux et plus.	Pneus cloutés interdits.
Roumanie 	En conditions hivernales, des pneus M+S ou pneus 3PMSF sont obligatoires pour les ponts moteurs de tous les véhicules de plus de 3.5t et de tous les véhicules de transport de voyageurs (de plus de neuf places).	Les véhicules de plus de 3.5t doivent être équipés de chaînes qui doivent être montées conformément aux indications des panneaux de signalisation.	Les véhicules de plus de 3.5t doivent être munis d'une pelle et de sable. Pneus cloutés interdits.
Russie 	De nouvelles réglementations techniques sont attendues. En décembre, janvier, février, les véhicules de transport de voyageurs, les véhicules légers, les camions et les autobus doivent être équipés sur tous les essieux de pneus M+S ou de pneus 3PMSF (trois pics et un flocon de neige). Profondeur minimale de la sculpture : 4 mm.	Les chaînes sont recommandées mais ne sont pas obligatoires.	Pneus cloutés interdits en été (juin, juillet et août).
Serbie 	Pneus M+S ou pneus 3PMSF obligatoires de novembre à avril. Profondeur de sculpture minimale : 4 mm. A utiliser conformément aux panneaux de signalisation et aux conditions hivernales.	Des chaînes pour pont moteur doivent être prévues dans le véhicule. A utiliser conformément aux panneaux de signalisation et aux conditions hivernales.	Pneus cloutés interdits. Pelle à neige obligatoire dans les bus et poids lourds.
Slovaquie 	Pneus 3PMSF/M+S obligatoires sur le pont moteur pour les poids lourds de plus de 3.5t, du 15 novembre au 31 mars (profondeur de sculpture minimale : 3 mm).	Des chaînes doivent être prévues dans les véhicules. Utilisation selon les panneaux de signalisation et les conditions de circulation.	Pneus cloutés interdits.
Slovénie 	Du 15 novembre au 15 avril, deux options pour les véhicules de plus de 3.5t : - Option 1 : équipement de pneus hiver, au minimum, sur le pont moteur (profondeur de sculpture mini. : 3 mm) Option 2 : un véhicule équipé de pneus standards doit posséder des chaînes pour équiper le pont moteur en cas de conditions hivernales.	Des chaînes doivent être prévues dans les véhicules de plus de 3.5t qui ne sont pas équipés de pneus hiver.	Pneus cloutés interdits.
Suède 	Dans des conditions hivernales, la profondeur de sculpture doit au minimum être de 5 mm sur tous les pneus, à l'exception des pneus remorque. Quand des conditions hivernales prévalent du 1er décembre au 31 mars, des véhicules ≤ 3.5t doivent être équipés de pneus 3PMSF ou cloutés. Les véhicules > 3.5t doivent être équipés de pneus 3PMSF, POR ou cloutés sur les essieux directeur et moteur. Sur les autres essieux, des pneus M+S sont également autorisés. Jusqu'au 30 novembre 2024, il est autorisé d'utiliser des pneus M+S (spécialement conçus pour l'hiver) sur tous les essieux. Sur les remorques < 3.5 t les pneus M+S sont autorisés jusqu'au 30 novembre 2028.	Il est recommandé d'avoir des chaînes dans le véhicule.	Les pneus cloutés sont autorisés du 1er octobre au 15 avril. Selon les conditions climatiques, cette période peut être prolongée. Maximum de 50 clous par mètre de circonférence pour les pneus fabriqués à partir du 1er juillet 2013. Voir les exceptions pour certaines routes.
Suisse 	Aucune réglementation générale pour les pneus hiver, réglementations régionales possibles lors de conditions hivernales (voir routes alpines). La profondeur de sculpture minimale pour les pneus hiver et de 1,6 mm et la profondeur recommandée est de 4 mm. En cas d'accident avec des pneus standards dans des conditions hivernales, votre responsabilité peut être mise en cause. Seuls les pneumatiques 3PMSF sont considérés comme des pneumatiques hiver.	Si les autorités annoncent une obligation de chaînes, seules les chaînes à neige sont autorisées (les véhicules 4 roues motrices peuvent en être dispensés). Utilisation de chaînes conformément aux panneaux de signalisation et aux conditions de circulation.	Pneus cloutés sont autorisés pour les véhicules de moins de 7.5t entre le 1er novembre et le 30 avril ou sur la neige. Vitesse maximale : 80 km/h. Le montage de pneus cloutés doit être signalisé par un disque magnétique et la vitesse maximale est de 80 km/h.

Réglementations européennes relatives aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2019/2020

Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
Turquie 	<p>Du 1er décembre au 1er avril, les véhicules à usage commercial doivent être équipés de pneus hiver pour les transports interurbains. Dans chaque ville, les autorités locales fixeront la période. Il est obligatoire de monter des pneus hiver sur les essieux moteur de poids lourds et de bus et sur tous les essieux de véhicules légers, camionnettes et taxis. Chaque pneu à remplacer sur la route doit être remplacé par un pneu hiver. Pendant la période obligatoire, des pneus hiver devraient porter le symbole M+S et/ou 3PMSF sur le flanc. La profondeur de sculpture et la bande de roulement d'un pneu rechapé devrait correspondre à un pneu hiver, même s'il porte le symbole M+S sur le flanc. La profondeur de sculpture minimale d'un pneu hiver pour poids lourds, tracteurs et autobus devrait être de 4 mm et de 1,6 mm pour les véhicules légers, camionnettes et voitures.</p>	<p>L'utilisation de chaînes à neige sur un véhicule ne remplace pas l'obligation d'équiper le véhicule de pneumatiques hiver.</p>	<p>Seuls les pneus cloutés peuvent se substituer aux pneus hiver sur routes verglacées. La profondeur de sculpture doit être mesurée au centre de la bande de roulement.</p>
Ukraine 	<p>Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.</p>	<p>Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.</p>	<p>Pneus cloutés autorisés.</p>

Réglementations européennes relatives aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2019/2020

Nous ne connaissons pas actuellement les réglementations générales applicables dans les pays suivants concernant les pneus hiver/chaînes : Chypre, Grèce et Malte. Veuillez vous adresser aux services de circulation routière des pays concernés pour obtenir les règles spécifiques applicables aux chaînes et aux pneus cloutés. Malgré une étude minutieuse, nous ne pouvons pas garantir le caractère exact et exhaustif des informations contenues dans le présent document.

M+S

Les pneus avec l'étiquetage M+S possèdent une bande de roulement ou structure conçue pour atteindre des meilleures performances dans la neige que des pneus standard. L'étiquetage M+S n'est pas soumis à une procédure d'essai prévue.



Les pneus Three-Peak Mountain Snowflake (3PMSF) garantissent des performances dans des conditions hivernales qui sont certifiées légalement. Ces pneus doivent subir un test sur un sol recouvert de neige et doivent avoir 25% de traction en plus qu'un pneu standard analogue.



Les pneus hiver Continental possèdent sur le flanc le label „flocon de neige“. Les pneus hiver Continental présentent mieux que les pneus M+S et dépassent également les exigences du label 3PMSF. Le développement des pneus hiver par Continental est basé sur une longue expérience et une connaissance pratique, acquises grâce à l'utilisation des pneus dans des températures extrêmement froides dans les pays nordiques. Ces pneus hiver garantissent un voyage sécurisé sur routes enneigées ou glacées.

Pour une traction et une sécurité de conduite optimales en situation hivernale, Continental recommande d'équiper tous les essieux de vos poids lourds et autobus de pneus hiver.

Continental Reifen Deutschland GmbH
Büttnerstrasse 25
30165 Hannover
Germany

www.continental-truck-tires.com
www.continental-corporation.com

© Continental 2019. Subject to change.